



Vie / Risque incapacité de gain

Assurances en cas d'incapacité de gain

Une garantie du revenu assuré

- ↳ Les assurances en cas d'incapacité de gain vous garantissent un revenu régulier ou le versement d'un capital immédiat.

Salarié, vous souhaitez bénéficier d'une couverture optimale de votre revenu, en cas d'incapacité de gain à la suite d'une maladie ou d'un accident. Indépendant, sans caisse de pension, vous profitez uniquement de prestations légales minimales. Vous avez quitté votre emploi afin de vous consacrer à l'éducation de vos enfants. A cet effet, vous souhaitez avoir l'assurance de subvenir à leurs besoins quotidiens en cas d'invalidité.

Quelle que soit votre situation professionnelle, offrez-vous ainsi qu'à vos proches une protection efficace contre les conséquences d'une incapacité de gain. Le Groupe Mutuel Vie GMV SA vous propose des solutions personnalisées.

↳ Les avantages des assurances en cas d'incapacité de gain

- Maintien de votre niveau de vie
- Compensation d'une perte de revenu
- Garantie de votre revenu régulier
- Prestations adaptées à vos besoins sous forme de rentes ou d'un capital



Optez pour votre couverture

⇒ Libération des primes en cas d'incapacité de gain

En cas d'incapacité de gain, vous avez l'assurance de la non interruption de votre couverture d'assurance. Les mesures de prévoyance seront maintenues sans modification. Après le délai d'attente convenu, le Groupe Mutuel Vie GMV SA prend en charge le paiement de vos primes, garantissant ainsi le versement de la prestation.

⇒ Rente en cas d'incapacité de gain

Cette assurance garantit un revenu compensatoire régulier sous forme de rentes versées trimestriellement pendant toute la durée de l'incapacité de gain, jusqu'au terme de l'assurance au plus tard.

⇒ Capital en cas d'incapacité de gain présumée permanente et définitive

En cas d'invalidité reconnue, le capital complémentaire prévu est versé sans incidence sur les autres prestations d'assurance. Aussi, l'ensemble des objectifs de prévoyance fixés sont atteints. Votre sécurité et celle de vos proches est pleinement garantie.

Fiche technique

Couvertures	Maladie seule ou maladie et accident
Délai d'attente	Pour la libération des primes: 3, 6, 12 ou 24 mois Pour la rente: 12 ou 24 mois
Degré d'incapacité de gain	Minimum 25%. Prestation entière versée dès 70%
Classification des risques	Selon profession exercée
Type de prévoyance	Liée (3a) ou libre (3b)



Scannez et découvrez notre
structure juridique
www.groupemutuel.ch/structure

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA
Rue des Cèdres 5 - CH-1919 Martigny
0848 803 999 / groupemutuel.ch

